

FICHE DESCRIPTIVE

STAGE GRANDE VOIE MONTAGNE

INTITULÉ DU STAGE : STAGE GRANDE VOIE MONTAGNE

DURÉE : 3 JOURS

DATES : DU 27 AU 29 AOUT 2021

LIEU : CHAMONIX

NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES : 4

CLOTURE DES INSCRIPTIONS 30 JUIN 2021

DESCRIPTION DU STAGE :

Initiation et perfectionnement à la pratique de l'escalade en grande voie en montagne. Le programme sera déterminé en fonction du niveau des participants. Exemples à titre indicatif : Aiguille de l'Index, Aiguille du Brevant, Paroie de Barberine.

COORDINATION ET ENCADREMENT DU STAGE :

Coordination 8 Assure : Benoit Malot – stages@le8assure.club – 06 85 59 72 19

Guide de haute montagne : Benoit Paris

HÉBERGEMENT DURANT LE STAGE :

Hébergement : Gîte sur Chamonix ou dans les environs

PRIX : 490 Euros par personne*

*Ce prix comprend : l'engagement du guide, l'hébergement en demi-pension pour les deux nuits, les remontées mécaniques.

*Ce prix ne comprend pas : le déplacement jusqu'au lieu de rdv ainsi que les éventuels déplacements pendant le stage, l'hébergement avant et après le stage, les repas du midi.

POUR S'Y RENDRE : Covoiturage – Voiture – Train

NIVEAU REQUIS : Bonne condition physique – escalade 5c/6a en salle

LISTE INDICATIVE DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Baudrier, casque, descendeur, machard, mousquetons, sangles, dégaines... (une partie du matériel peut être prêté par le guide)

La liste complète du matériel à prévoir sera envoyée avec la convocation quelques semaines avant le stage.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Validation de l'inscription et paiement des arrhes (50% du prix du stage) via le lien Helloasso.

En cas d'annulation de la part du stagiaire :

Avant le début du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué. Pendant le déroulement du stage et en cas de force majeure (perte d'un proche) : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués. La blessure n'étant pas considérée comme un cas de force majeure.

En cas d'annulation ou de réduction du stage de la part de l'organisateur (nombre d'inscrits insuffisant, météo défavorable) :

Avant le début du stage : restitution des arrhes et du solde. Pendant le déroulement du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués.

Paiement du solde 45 jours avant le départ.